

HUITIÈME PARTIE

La transmission familiale
des langues

La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle⁽¹⁾

François HÉRAN, Alexandra FILHON, Christine DEPREZ

«*Le français sera seul en usage dans l'école*», stipulait l'arrêté ministériel du 7 juin 1880 fixant le règlement-modèle des écoles primaires. «*La langue de la République est le français*», renchérit depuis peu l'article 2 de la Constitution (1992). Mais ce qui vaut pour l'École et les institutions officielles s'observe-t-il aussi au sein des familles? Quelles ont été au cours du siècle écoulé les pratiques linguistiques réelles des habitants de la France? Entre le monopole de la langue nationale et l'essor de l'anglais, que sont devenus les parlars de nos régions, que deviennent les langues introduites par l'immigration?

I. – Des langues par centaines connues d'un quart de la population adulte

Par son échantillon exceptionnel (380 000 personnes), l'enquête Famille permet de répondre. Associée au recensement de mars 1999 sous le titre «*Étude de l'histoire familiale*» elle comporte un volet sur les pratiques linguistiques dont le traitement a bénéficié d'un financement de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Après une enquête préparatoire menée en 1992 auprès d'un échantillon de 5 300 parents d'élèves (Héran, 1993) ce volet constitue une première dans l'histoire de la statistique publique française.

Cette enquête livre d'abord l'image d'un foisonnement de langues. À la question de savoir «*en quelles langues, dialectes ou patois*» leur père, puis leur mère, leur parlaient «*d'habitude*» vers l'âge de 5 ans, les adultes interrogés sont nombreux à se souvenir que leurs parents leur parlaient, associée ou non au français, une autre langue : 26 % des adultes vivant aujourd'hui en métropole, soit 11,5 millions de personnes. Six fois sur dix, cette langue a été

⁽¹⁾ Cet article reprend presque intégralement la publication dans *Population & Sociétés* n° 376 de février 2002, c'est pourquoi elle a été réalisée à partir de pondérations provisoires.

transmise en même temps que le français. Dans la moitié des cas, il s'agit de langues régionales ou frontalières ; dans l'autre moitié des cas elles sont liées à l'immigration, et ont été transmises avant ou après l'installation en France. Pas moins de 6 700 intitulés de langues et de parlars ont été ainsi déclarés, correspondant à près de 400 langues identifiées dans le répertoire mondial du Summer Institute of Linguistics (Grimes, 2000). Les dix langues les plus fréquentes dans l'enfance sont citées par les deux tiers des répondants, tandis qu'à l'opposé une foule de langues n'en regroupent qu'une poignée.

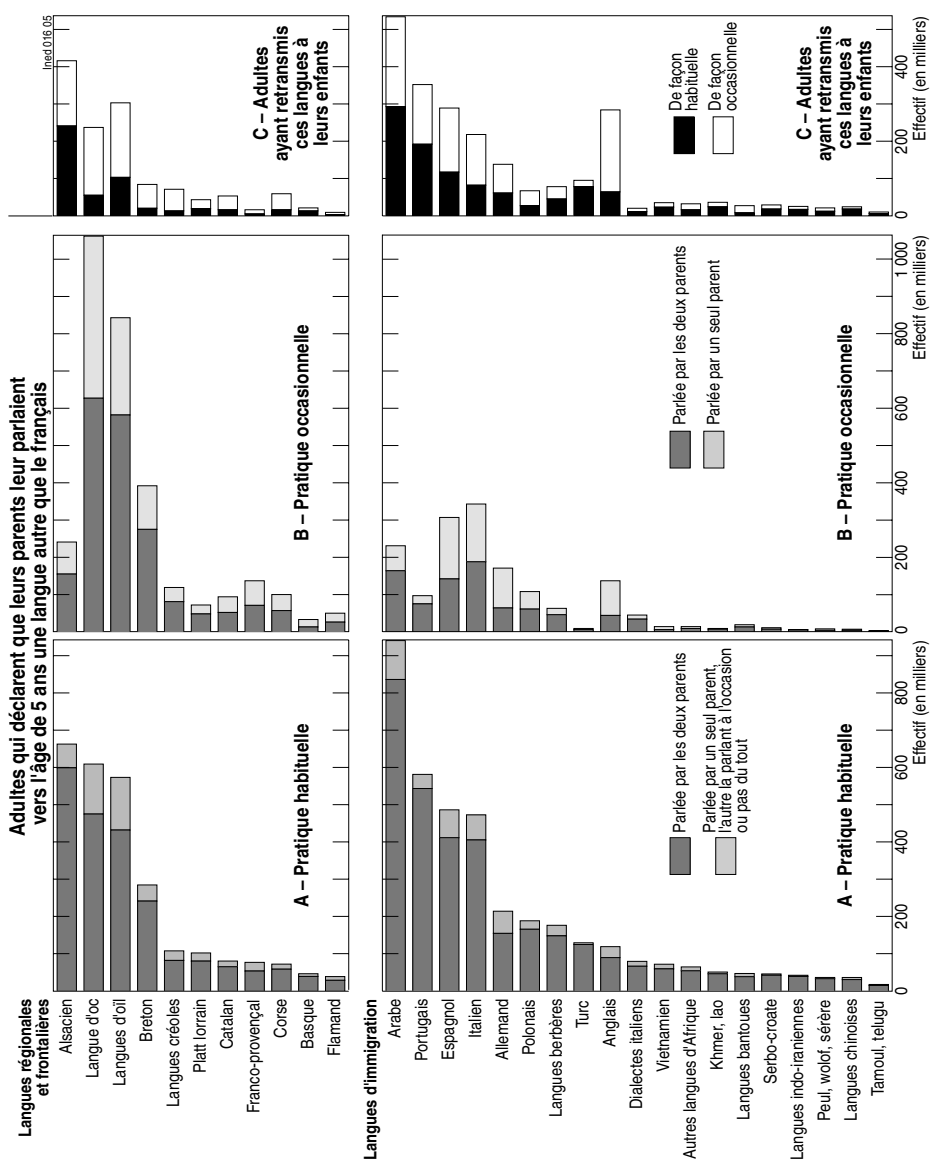
L'enquête Famille distingue les langues dont usaient « d'habitude » les pères et mères avec leurs enfants (figure 1A) et celles qu'ils leur parlaient « aussi », c'est-à-dire des langues plus occasionnelles (figure 1B). Le contraste de ces deux types de pratique est éclairant. La transmission des langues d'immigration dans l'enfance a plus souvent été habituelle qu'occasionnelle : 940 000 adultes vivant en métropole se souviennent que leurs parents leur parlaient d'abord l'arabe dans leur prime enfance, contre seulement 230 000 qui évoquent une transmission occasionnelle généralement associée au français. Même situation pour le portugais : 580 000 adultes l'ont reçu à titre habituel, contre 100 000 à titre occasionnel. En revanche, l'espagnol et l'italien, liés à une immigration plus ancienne, voient monter la part de la transmission de second rang. Enfin, la diversification des courants migratoires se traduit par l'apparition de nouvelles familles de langues, africaines ou asiatiques, dont le mode de transmission – presque toujours habituel – signale une installation récente : on les a généralement reçues de ses deux parents au pays d'origine, avant la migration. Le turc offre un autre exemple de cette situation.

À la différence des langues étrangères, la plupart des langues régionales ont été transmises seulement de façon occasionnelle, en accompagnement du français, et plus souvent par un seul parent. C'est particulièrement vrai de la langue d'oc et des langues d'oïl, déjà en fort recul dans l'ancienne génération. Il n'en demeure pas moins que ces langues ont accompagné l'enfance de très nombreux adultes actuellement en vie : respectivement 610 000 à titre habituel et 1 060 000 à titre secondaire pour la langue d'oc (l'occitan et ses variétés : nissart, provençal, languedocien, rouergat, limousin, gascon...), 570 000 et 850 000 pour les langues d'oïl (picard, chtimi ou « patois du Nord », lorrain roman, normand, gallo de Bretagne, vendéen, bourbonnais...). 280 000 personnes se souviennent d'avoir baigné, enfants, dans le breton et 400 000 autres l'ont reçu en complément du français. Avec le corse, le catalan ou les créoles (sachant que l'enquête est limitée à la métropole), le breton figure parmi les langues dont la transmission était déjà plus souvent occasionnelle qu'habituelle, sans que le décalage soit toutefois aussi avancé que pour les langues d'oïl et d'oc. Rien de tel avec l'alsacien : reçu plus souvent sur un mode habituel (660 000 personnes) qu'occasionnel (240 000), c'était encore il y a une génération la langue régionale la mieux transmise. De même, dans une bonne partie de la Moselle voisine on se transmettait usuellement en famille un parler francique, le platt lorrain. Dans le reste de la France, seul le basque a connu une situation analogue.

Figure 1. – Principales langues autres que le français reçues dans l'enfance et retransmises à la génération suivante

Champ : adultes vivant en métropole.
Lecture : 660 000 adultes déclarant que leur père et/ou leur mère parlaient d'habitude alsacien quand ils avaient 5 ans (dont 600 000 les deux parents réunis), 240 000 autres indiquent que leurs parents leur parlaient seulement l'alsacien de façon occasionnelle (ces deux chiffres sont additifs et couvrent une période allant de 1905 environ à 1985). A leur tour, ces adultes ont été 410 000 à retransmettre l'alsacien à leurs enfants.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999



II. – Des langues retransmises aux enfants une fois sur trois

L'héritage linguistique de l'enfance est-il retransmis à la génération suivante ? L'enquête Famille a demandé aux adultes vivant actuellement en métropole en quelles langues ils ont eux-mêmes parlé à leurs jeunes enfants s'ils en avaient (figure 1C), sachant qu'un adulte peut multiplier la transmission à proportion du nombre de ses enfants. Adoptons ici le point de vue des hommes adultes (figure 2) : parmi ceux à qui le père parlait habituellement une langue donnée, combien en ont fait de même avec leurs enfants ? À peine plus d'un tiers (35 %). La proportion ne change guère quand on inclut pour les deux générations la pratique occasionnelle : 26 % des adultes actuels avaient reçu en héritage une langue autre que le français ; ils ne sont plus que 9 % à la léguer à leurs propres enfants (4 millions de personnes contre 11,5).

La rupture est surtout fréquente pour les langues régionales. Seul l'alsacien bénéficie d'un sursis : la chaîne de la transmission habituelle est rompue dans 47 % des cas seulement. Le basque et le corse subissent un recul plus important (58 % et 66 %) mais résistent mieux que le catalan, le platt, les langues d'oïl et les créoles (entre 70 % et 80 % de recul). La situation est des plus critique pour le franco-provençal, le breton, le flamand et la langue d'oc, qui, neuf fois sur dix, ont cessé d'être utilisés habituellement avec la génération suivante.

Les langues étrangères sont également touchées. Toutes reculent d'une génération à l'autre, supplantées par le français. Et lorsqu'elles sont retransmises, c'est une fois sur deux de façon occasionnelle. Certes, la part des adultes qui ont hérité une langue étrangère de leurs parents a progressé en France, avec l'essor des migrations. Ainsi, depuis la fin des années soixante, l'arabe est devenu l'héritage linguistique de 3 % des adultes vivant en France au lieu de 1 %. Mais à mesure que leur séjour se prolonge, les immigrés tendent à basculer vers l'usage du français en famille. La retransmission de l'arabe comme langue habituelle a reculé de plus de moitié en l'espace d'une génération, de même que celle du berbère ou du portugais, et ce recul est comparable à celui du basque ou de l'alsacien. De ce fait, la part de la francophonie monolingue ne cesse de progresser depuis cent ans (figure 3). Un nouvel élément vient cependant troubler le jeu, l'anglais, souvent transmis aux enfants sans faire partie de l'héritage familial.

De fait, quand on interroge ensuite les adultes sur les langues pratiquées en dehors de la relation aux enfants, l'anglais se détache comme la première langue minoritaire de France : 20 % des adultes – soit 9 millions de personnes – disent qu'« il leur arrive de discuter avec des proches (conjoint, parents, amis, collègues, commerçants...) dans d'autres langues que le français », dont 2 725 000 citent l'anglais. C'est plus que pour l'arabe (938 000 locuteurs adultes) ou le portugais (591 000). L'apprentissage scolaire des langues étrangères favorise aussi, dans l'ordre, l'espagnol (1 134 000), l'allemand (824 000) et l'italien (740 000).

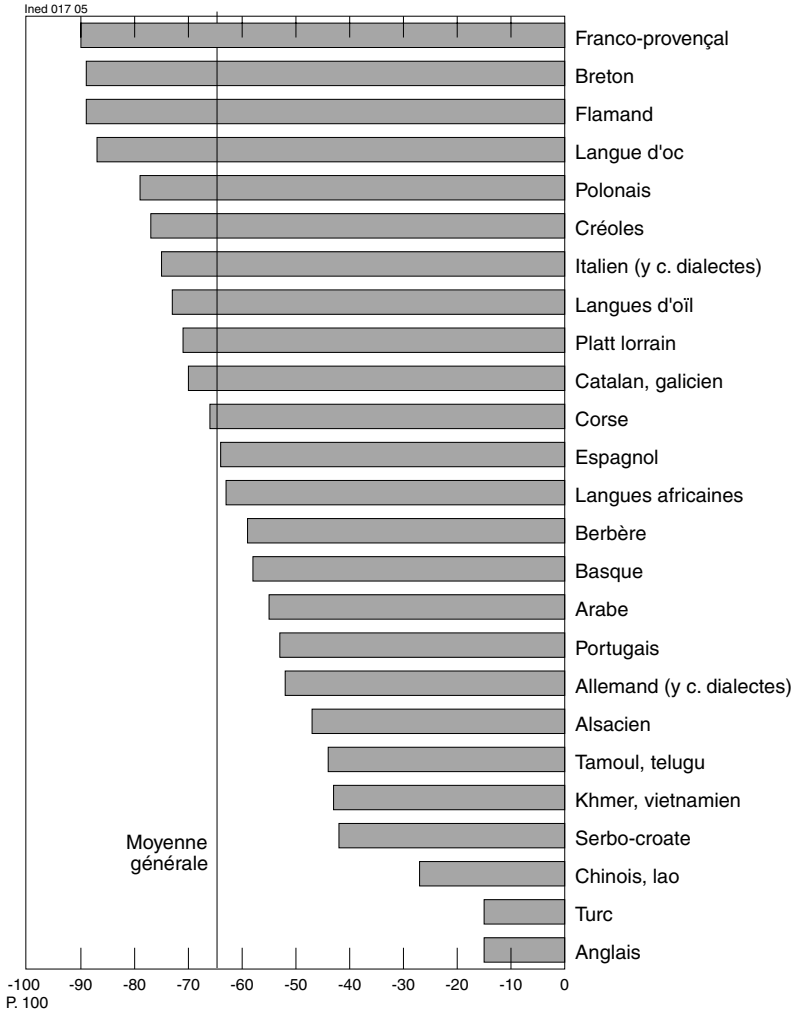


Figure 2. – L'érosion des langues en une génération :
 proportion de pères qui n'ont pas parlé *habituellement* à leurs enfants de
 5 ans la langue que leur propre père leur parlait *habituellement* à cet âge

Champ : hommes adultes vivant en métropole.

Lecture : 90 % des hommes adultes actuels à qui le père parlait habituellement franco-provençal
 dans leur enfance, vers l'âge de 5 ans n'ont pas fait de même avec leurs propres enfants.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

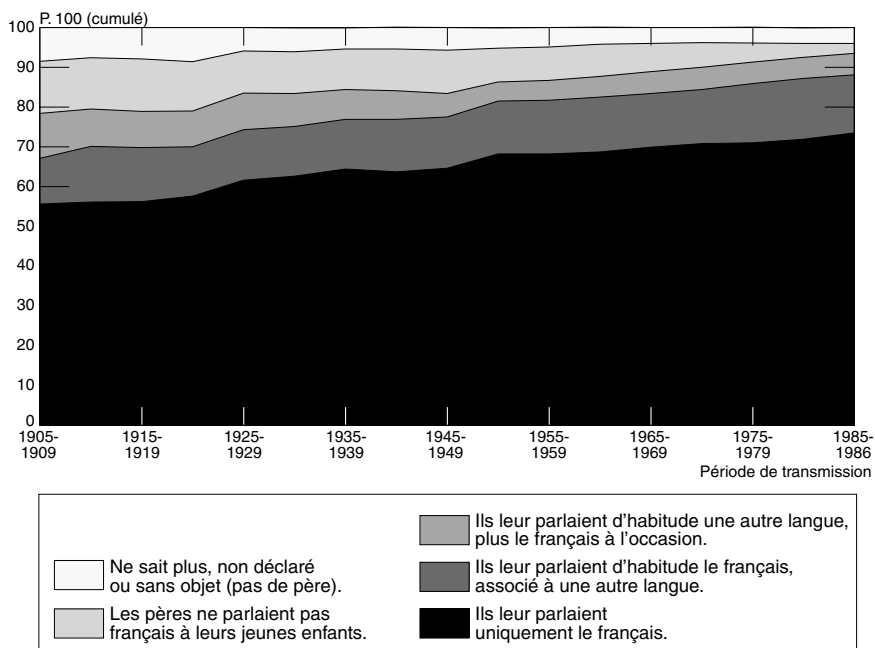


Figure 3. – La progression du français dans la transmission familiale au long du XX^e siècle : langues parlées par le père à ses enfants vers l'âge de 5 ans

Champ : adultes vivant en métropole.

(N.B. : les résultats pour la transmission maternelle, non reproduits ici, sont analogues).

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

Quant aux langues régionales, leur pratique est moins répandue mais dépasse le niveau de la retransmission familiale. L'alsacien compte environ 548 000 locuteurs adultes, l'occitan 526 000, le breton 304 000, les langues d'oïl 204 000, le catalan 132 000, le corse 122 000, le platt lorrain 78 000 et le basque 44 000, autant de langues qui se pratiquent souvent entre adultes sans être retransmises aux enfants.

III. – Remonter la pente?

Dans ces conditions, quel peut être l'avenir de ces langues ? Les taux de transmission calculés sur la base des populations régionales confirment l'ampleur de leur déclin au fil du XX^e siècle (figure 4). Pourtant, selon le linguiste américain Joshua Fishman (2001) qui a analysé de près la façon dont certaines langues ont pu « remonter la pente » (le français au Québec, le catalan en Catalogne, l'hébreu en Israël), une langue menacée ou devenue résiduelle peut regagner du terrain si la famille, toutes générations réunies, assure le

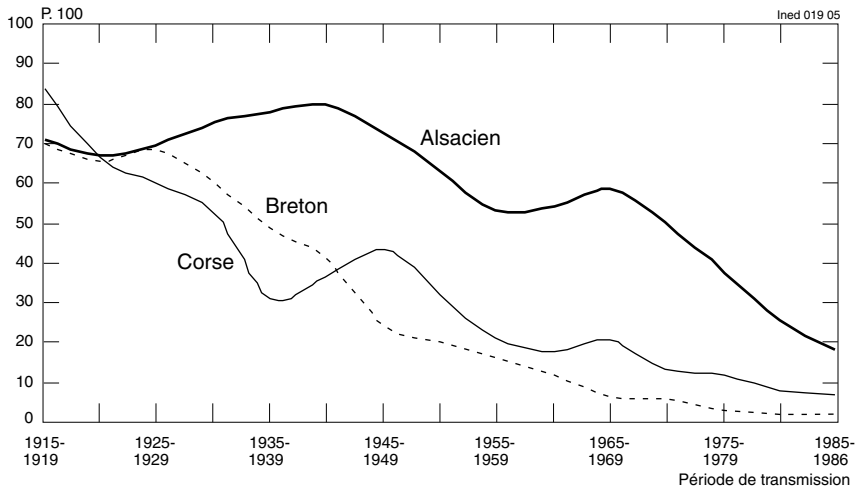


Figure 4. – Taux de transmission des langues régionales aux enfants de 5 ans comme langues habituelles : l'exemple du corse, de l'alsacien et du breton depuis la guerre de 1914

Lecture : 70 % des parents nés en Alsace parlaient habituellement l'alsacien à leurs jeunes enfants en 1915-1919, contre 18 % dans la dernière période. Le calcul se fonde sur une estimation des populations régionales à chaque période (Alsace, Corse, ouest de la Bretagne). D'autres méthodes de calcul sont possibles, qui ne modifient pas le sens général de l'évolution. On notera que le retour de l'Alsace à la France après chaque guerre mondiale a été marqué par une vague de francisation qui a provisoirement accéléré le recul de la langue avant d'être remise en cause.
Sources : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999 et recensements.

relais par une action continue qui accompagne les efforts des institutions, en bonne intelligence avec la langue nationale. Mais comment y parvenir si l'état exact de la transmission familiale reste ignoré ? L'enquête Famille comble cette lacune en soumettant toutes les langues à la même approche, qu'elles soient régionales ou nationales, apprises en famille ou à l'école. Elle confirme la domination indiscutable du français ainsi que l'usage accru des langues enseignées à l'école, mais elle révèle aussi la richesse du patrimoine linguistique lié à la diversité de nos origines et de nos expériences. Le français vient couronner cet héritage ; il ne l'abolit pas.

RÉFÉRENCES

- FISHMAN J. A., 2001, *Can threatened languages be saved? «Reversing language shift» revisited : a 21st century perspective*, Clevedon, Multilingual Matters, 503 p.
 GRIMES B., 2000, *Ethnologue : languages of the world*, Dallas, Summer Institute of Linguistics, 2 tomes (voir le site www.ethnologue.com).
 HÉRAN F., 1993, «L'unification linguistique de la France», *Population & Sociétés*, n° 285.

